



N° de résolution
ou annotation

2019-03-046

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 mars 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 11 mars 2019 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller Roger Bourbonnais est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 mars 2019.

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019
- 3.3 Approbation et autorisation de signature – Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le village de Pointe-des-Cascades
- 3.4 Amendement – Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Ratification du mouvement de personnel – Février 2019

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Février 2019
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Février 2019
- 5.3 Autorisation – Retrait définitif du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

6. SERVICES URBAINS

- 6.1 Approbation de l'ordre de changement numéro 20 – Wood Environnement & infrastructure Solutions – Traitement de l'eau potable et des eaux usées
- 6.2 Approbation du bon de commande TP-000589 et autorisation de paiement – Pétrole Léger inc.
- 6.3 Approbation du bon de commande ADM-000302 et autorisation de paiement – Robert Daoust & Fils inc.
- 6.4 Approbation de l'ordre de changement numéro 1 – Efel experts-conseils – Trottoir de la rue Sainte-Catherine
- 6.5 Appel d'offres 2019-001-TP – Trottoir sur la rue Sainte-Catherine
- 6.6 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

7. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 7.1 Correction – Résolution # 2019-02-031 – Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Lots # 3 766 113, 3 766 115 et 3 766 306
- 7.2 Dérogation mineure – 2019-01
- 7.3 Octroi de permis – Sollicitation – Bijoux LK inc.
- 7.4 Appui – Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ - Lot # 3 765 958

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Création et mise sur pied d'un comité de suivi MADA et désignation d'un responsable administratif
- 8.2 Ajout – Tarification des inscriptions au Camp de jour 2019
- 8.3 Adoption de la nouvelle échelle salariale – Camp de jour 2019
- 8.4 Demande d'aide financière – Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges
- 8.5 Demande d'aide financière – Club de Bocce de Saint-Polycarpe
- 8.6 Demande d'aide financière – Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil
- 8.7 Demande d'aide financière – Le Centre de femmes La Moisson

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Avis de motion – Règlement 168-2019 – Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics

10. AFFAIRES DIVERSES

- 10.1 Appui Fédération québécoise des municipalités – Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
- 10.2 Approbation et autorisation de paiement – Prévisions budgétaires, quotes-parts et grilles tarifaires pour l'année 2019 – Transport adapté
- 10.3 Appui – Producteurs agricoles – Arrêt de passage du Canadien National (CN) à Saint-Polycarpe

11. PAROLES AUX CONSEILLERS

12. PAROLE AU MAIRE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation

2019-03-048

2019-03-049

2019-03-050



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LE VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Village de Pointe-des-Cascades désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relativement au partage des services administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe peut offrir au Village de Pointe-des-Cascades les services de trois (3) personnes ressources à temps partiel;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE CONCLURE une entente intermunicipale avec le Village de Pointe-des-Cascades pour la fourniture des services à temps partiel de trois (3) personnes ressources;

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier, à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec le Village de Pointe-des-Cascades ou tout autre document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AMENDEMENT – POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale avec le Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, le Village de Pointe-des-Cascades retiendra les services de trois (3) ressources cadres, soit le directeur général et secrétaire-trésorier, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et l'adjointe au directeur général et secrétaire trésorier-adjoint, responsable du greffe et des communications;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe afin d'ajuster en conséquence les revenus annuels des trois (3) ressources cadres;

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
ET RÉSOLU

D'AMENDER la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour ajouter le revenu annuel de la façon suivante et ce, tant que l'entente intermunicipale perdurera :

Directeur général et secrétaire-trésorier	20 000 \$
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	15 000 \$
Adjointe au directeur général et secrétaire trésorier-adjoint, responsable du greffe et des communications	7 500 \$

D'INDEXER ces montants ainsi que les avantages sociaux annuellement conformément à la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-051

RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL – FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois de février 2019;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-052

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2019-03 et la liste des transferts budgétaires du mois de février 2019 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer no. 2019-03 et la liste des transferts budgétaires du mois de février 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2019-03 totalisant un montant de 769 223, 38 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	590 341,07 \$
Chèque émis par le Centre Sportif Soulanges	24 790,98 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	74 701,55 \$
Salaires nets	79 389,78 \$
TOTAL	769 223,38 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation

2019-03-054

2019-03-055



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – FÉVRIER 2019**

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 139,27 \$ pour le mois de février 2019 déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de février 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 139,27 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AUTORISATION – RETRAIT DÉFINITIF DU RÉGIME DE RETRAITE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (RREMQ)**

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Municipalité de Saint-Polycarpe désirent se retirer du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) en date du 1er mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire se retirer à titre d'employeur partie au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) en date du 1er mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les employés et l'employeur de la Municipalité de Saint-Polycarpe désirent adhérer au Régime de retraite simplifié Bâtirente à compter du 1er mars 2019;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le retrait de la Municipalité de Saint-Polycarpe à titre d'employeur partie au RREMQ en date du 1er mars 2019;

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Polycarpe d'adhérer au Régime de retraite simplifié Bâtirente à compter du 1er mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION – ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 20 – WOOD
SOLUTIONS EN ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURE –
TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu incident le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que l'exécution de cette intervention a été approuvée par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 20 de Wood Environnement & Infrastructure Solutions pour un montant total de 765,04 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 20 ainsi qu'à payer l'entreprise Wood Environnement & Infrastructure Solutions un montant de 765,04 \$, taxes incluses, à même les postes budgétaires 02-412-00-411, 02-414-00-411 et 02-415-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-03-056

N° de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**APPROBATION DU BON DE COMMANDE TP-000589 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – PÉTROLE LÉGER INC.**

CONDISÉRANT le bon de commande numéro TP-000589 au montant total de 9 800 \$ taxes incluses relatif à l'entreprise Pétrole Léger inc. pour le diesel pour les différents véhicules de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE le bon de commande ne sera pas suffisant pour l'année 2019 et qu'il faudra aller en appel d'offres au printemps 2019;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le bon de commande numéro TP-000589;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Pétrole Léger inc un montant maximal de 24 450 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-320-20-631.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-057

**APPROBATION DU BON DE COMMANDE ADM-000302 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – ROBERT DAOUST & FILS INC.**

CONDISÉRANT le bon de commande numéro ADM-000302 relatif à l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. pour les redevances pour l'élimination des résidus domestiques pour l'année 2019 au montant total de 20 000 \$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. un montant maximal de 20 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-451-11-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-058

**APPROBATION – ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1 – EFEL
EXPERTS-CONSEILS INC. – TROTTOIR DE LA RUE SAINTE-
CATHERINE**

CONSIDÉRANT que la résolution # 2018-02-392 autorisait une dépense de 17 821,13 \$ pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux par l'entreprise Efel Experts-conseils inc. pour les trottoirs sur la rue Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que des modifications des plans et devis étaient nécessaires pour réaliser l'appel d'offres 2019-01-TP;

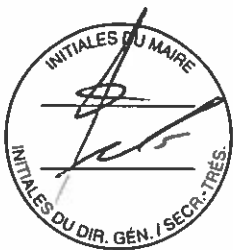
CONSIDÉRANT que ces modifications ont été approuvées par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1 de Efel Experts-conseils inc. pour un montant total de 2 299,50 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 1 ainsi qu'à payer l'entreprise Efel Experts-conseils un montant de 2 299,50 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 160-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-03-059

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

APPEL D'OFFRES 2019-001-TP – TROTTOIR SUR LA RUE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'appel d'offres 2019-001-TP afin d'octroyer le contrat pour le prolongement du trottoir sur la rue Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 196 000 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées :

SOUSSIONNAIRES	OFFRES DE PRIX (taxes incluses)
Les Pavages Théorêt inc.	207 446,90 \$
Ali Excavation inc.	280 542,63 \$
Environnement NRJ	256 720,21 \$
Axo Construction	275 701,20 \$
Pavages d'Amour inc.	227 914,83 \$
Aménagement Sud-Ouest	278 157,30 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Efel experts-conseils à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Pavages Théorêt inc.;

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Pavages Théorêt inc au montant de 207 446,90 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier à payer à l'entreprise Les Pavages Théorêt inc une dépense maximale de de 207 446,90 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 160-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-060

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ) - DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) est responsable de l'entretien et du déneigement de la route 340 (Cités-des-jeunes, chemin de l'Église, rue Sainte-Catherine) et du chemin Sainte-Catherine qui traversent la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et le déneigement effectués par le MTQ n'est pas suffisant pour que les routes soient sécuritaires et la visibilité soit adéquate pour les automobilistes à des endroits précis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est préoccupé par la sécurité des usagers de la route de la Municipalité de Saint-Polycarpe relativement à la route 340 et au chemin Sainte-Catherine;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'effectuer des changements nécessaires afin de rendre la route 340 et le chemin Sainte-Catherine plus sécuritaires.



N° de résolution
ou annulation

2019-03-061

2019-03-062



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MTQ afin qu'il considère notre demande.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle soit avisée de la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – LOT # 3 766 113, 3 766 115 et 3 766 306

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-02-031 appuyant la demande faite par Romin international auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'une tour de télécommunication de Bell Canada en zone agricole sur le territoire de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT que la demande d'appui portait sur le lot # 3 766 113;

CONSIDÉRANT que la demande porte également les lots # 3 766 115 et 3 766 306;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'EFFECTUER une correction et d'ajouter les lots # 3 766 115 et 3 766 306 à la demande d'appui auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉROGATION MINEURE – 2019-01

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 22 janvier 2019 par Simon Poirier, représentant de LES GRAINS JP INC. pour le lot 3 766 298 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2019-01 vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire entourant le silo en vue d'abattre la poussière;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour les propriétés avoisinantes que la poussière soit contenue par quelque chose;

CONSIDÉRANT QUE cet usage dérogatoire est permis par droit acquis dans la zone H2-57;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2019-01 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2019-01 pour le lot 3 766 298 du cadastre du Québec, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment accessoire pour un total de 13.01 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation

2019-03-064



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

OCTROI DE PERMIS – SOLLICITATION – BIJOUX LK INC.

CONSIDÉRANT la demande de permis #2019-0012 de la compagnie Bijoux LK inc. en vue de faire du colportage-sollicitation pour l'achat de bijoux à la salle communautaire le 30 avril prochain;

CONSIDÉRANT que la compagnie Bijoux LK inc. est légalement constituée;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la demande de permis #2019-0012 à Bijoux LK inc. en vue de faire du colportage-sollicitation pour l'achat de bijoux à la salle communautaire le 30 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – LOT # 3 765 958

CONSIDÉRANT la demande faite par le propriétaire des Fermes Heikenwalder auprès de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'il puisse construire un bâtiment agricole sur le lot # 3 765 958 d'une superficie de 1263.37 m2 en vue d'y faire la vente de fertilisants;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un usage permis conformément au paragraphe g) de l'article # 3.2.5.1.1 sur le commerce de vente de semences et d'engrais du règlement de zonage # 113-2012.

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité et au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout du commerce n'engendre pas d'effet néfaste sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun espace approprié de disponible sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe situé à l'extérieur de la zone agricole;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande faite par le propriétaire des Fermes Heikenwalder auprès de la CPTAQ afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole d'une superficie de 1263.37 m2 sur le lot # 3 765 958 en vue d'y faire la vente de fertilisants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-065

CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI MADA ET DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté la Politique municipalité amie des aînés (MADA), ainsi que le plan d'action relié à ces politiques par les résolutions 2018-02-033 et 2018-01-018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer et mettre sur pied un comité de suivi du plan d'action ayant comme mandat de suivre et soutenir la réalisation des mesures lors du processus de mise en œuvre du plan d'action;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le conseil municipal crée et mette sur pied un comité de suivi du plan d'action de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA);

QUE le comité de suivi soit formé du conseiller Normand Vincent, de Madame Carole Tessier et de Monsieur Georges Soucy;

QUE le comité de suivi aura pour mandat d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :

- en priorisant les éléments du plan d'action;
- en soutenant la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre
- en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique MADA;
- en assurant le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique de la famille et des aînés;
- en assistant le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la politique MADA;

DE DÉSIGNER Martin Desrosiers, le directeur des Loisirs, sports, culture et vie communautaire comme responsable administratif chargé du suivi du plan d'action de la MADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-066

AJOUT - TARIFICATION DES INSCRIPTIONS AU CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT la grille de tarification annuelle du Camp de jour 2019;

Camp de jour régulier	Tarification de base	Ajout d'une thématique
Résident 1 ^{er} enfant	395 \$	60 \$ / semaine
Résident 2 ^{ème} enfant	355 \$	
Non-résident	810 \$	

À la semaine	Tarification de base	Ajout d'une thématique
Résident	95 \$	60 \$ / semaine
Non-résident	150 \$	

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter un montant de 50 \$ à la tarification du camp de jour lorsque l'inscription de l'enfant est tardive et est effectué après le 30 avril;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la grille tarification annuelle des camps de jour 2019;

D'AUTORISER l'ajout de 50 \$ à la tarification 2019 du Camp de jour pour les inscriptions qui arriveront après le 30 avril.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ADOPTION DE LA NOUVELLE ÉCHELLE SALARIALE – CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la rémunération des employés qui travailleront lors du camp de jour 2019;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1^{er} mai 2019;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'échelle salariale des employés du camp de jour comme suit,
à savoir :

Poste	1 ^o année	2 ^o année	3 ^o année
Moniteur	12,50 \$	12,75 \$	13,00\$
Accompagnateur spécialisé	13,00 \$	13,25 \$	13,50\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-068

AIDE FINANCIÈRE – MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière relative à l'événement « Tournoi de golf bénéfice » au profit de la Fondation de la maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges » ;

CONSIDÉRANT que le tournoi aura lieu le lundi 10 juin prochain;

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 1 000 \$ à la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges par le biais de 4 laissez-passer pour le tournoi de golf au coût de 250 \$ chacun;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-069

AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE BOCCE DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE le comité du Club de Bocce organise une nouvelle activité pour la population de la Municipalité de Saint-Polycarpe et majoritairement pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Bocce aimerait obtenir une aide financière, soit la location de la salle gratuitement le 10 avril 2019, afin d'offrir un souper aux membres du Club de Bocce;

CONSIDÉRANT que la salle Maurice-Ravary est disponible le soir du 10 avril prochain;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 135 \$ au Club de Bocce de Saint-Polycarpe pour la location de la salle;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-03-070

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE
NOUVELLE-LONGUEUIL**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite par la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil afin de leur permettre de maintenir leurs activités;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 200 \$ à la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-071

AIDE FINANCIÈRE – LE CENTRE DES FEMMES LA MOISSON

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre de femmes La Moisson pour l'achat de quatre (4) billets au coût de 12 \$ chacun pour la journée spaghetti annuelle au profit du Centre de femmes La Moisson;

CONSIDÉRANT que le souper aura lieu le 29 mars prochain entre 16 h 30 et 19 h 30;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 48 \$ pour l'achat de quatre (4) billets pour la journée spaghetti 2019 au profit du Centre de femmes la Moisson;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-072

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 168-2019 RELATIF AUX MODALITÉS
DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec, le projet de règlement 168-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller xxx à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-03-073

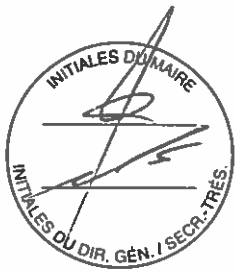
**APPUI – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – FONDS DE
LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
ET RÉSOLU

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription, Mme Anne Minh-Thu Quach et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-074

APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, QUOTES-PARTS ET GRILLES TARIFAIRES POUR L'ANNÉE 2019 – TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est désignée comme ville mandataire pour la gestion du Service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT le dépôt devant ce conseil des prévisions budgétaires 2019 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau des



N° de résolution
ou annotation

2019-03-075



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

quotes-parts 2019 des municipalités participantes et des grilles tarifaires effectives;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires pour l'année 2019 relatives au transport des personnes handicapées, au montant de 882 114 \$

D'APPROUVER les grilles tarifaires du transport adapté effectives pour l'année 2019;

D'APPROUVER le versement d'une quote-part représentant la somme de 4 000,77 \$ à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, mandataire au transport des personnes handicapées;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier à payer à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield un montant total de 4 000,77 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-390-00-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPUI – PRODUCTEURS AGRICOLES – ARRÊT DE PASSAGE DU CANADIEN NATIONAL (CN) À SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT la lettre que le Canadien National (CN) a transmis à la Municipalité de Saint-Polycarpe confirmant l'arrêt possible de son passage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêt de passage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe aurait un impact majeur sur les producteurs agricoles de la région qui utilisent les services du CN;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'APPUYER les producteurs agricoles de la région dans leurs démarches auprès du Canadien National (CN) afin qu'il révisé sa position et continue d'exploiter le chemin de fer jusqu'à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

DE DEMANDER au Canadien National (CN) de faciliter l'accès à la voie ferrée à d'autres compagnies intéressées et de coopérer en ce sens pour aider les producteurs agricoles de la région;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Canadien National afin qu'il considère notre demande;

D'AUTORISER monsieur le maire, Jean-Yves Poirier, à signer tout document ou lettre donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Normand Vincent félicite monsieur le Maire pour son initiative pour l'entente intermunicipale avec Pointe-des-Cascades.

PAROLE AU MAIRE

- Entente intermunicipale avec le Village de Pointe-des-Cascades
- Retour sur le rassemblement Kraft Hockeyville
- Désir de développer un partenariat avec les autres Municipalités pour le Centre sportif Soulanges



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dépôt d'une lettre écrite par Monsieur Gauthier
- Interrogations sur le nombre de licences de chiens vendues et le prix
- Félicitations pour le règlement sur les avis publics
- Suivi sur l'intention du conseil pour les ristournes des frais sportifs aux résidents de Saint-Polycarpe
- Démarches auprès des autres municipalités pour le Centre sportif Soulanges
- Appui de la résolution du déneigement (MTQ)
- Compte rendu du comité de la relance du Centre sportif Soulanges, initiatives auprès des autres municipalités
- L'arrêt de passage du CN
- Lumière de la rue qui clignote sur De Beaujeu
- Lumière en face de chez Graham
- Coût du terrain chez Brunet
- Commentaire positif sur le travail de Marc Sauvé et de l'équipe lors du bris d'aqueduc le 22 janvier 2019.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 34 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Éric Lachapelle

Le maire

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

N° de résolution
ou annotation

